



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

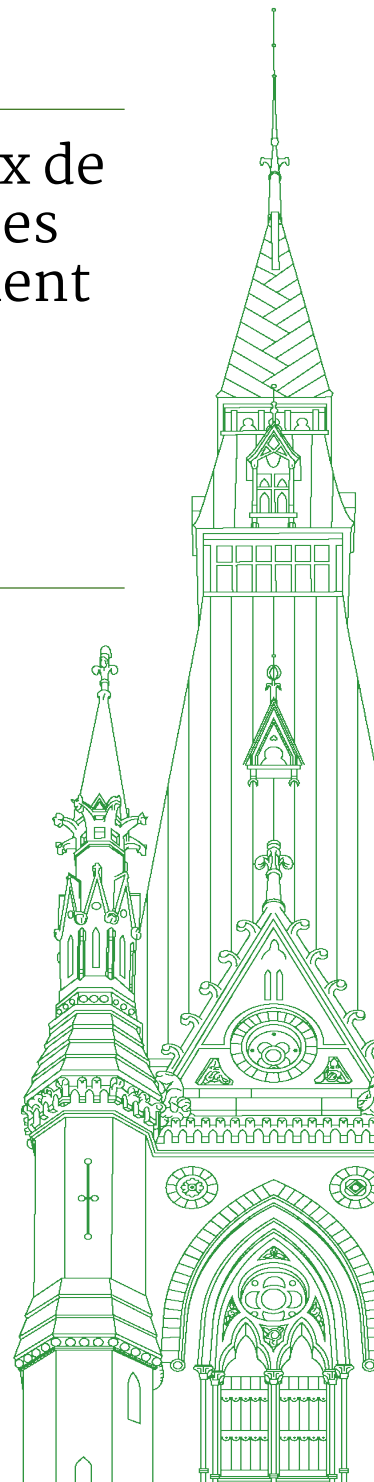
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le lundi 8 mars 2021



Président : M. Peter Fonseca

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 8 mars 2021

• (1830)

[Traduction]

Le président (M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.)): Chers collègues, bienvenue à la 12^e séance du Sous-comité des droits internationaux de la personne.

Pour ceux et celles qui regardent les délibérations en direct, je suis accompagné des membres suivants du Sous-comité: le vice-président Kenny Chiu, le vice-président Alexis Brunelle-Duceppe, la députée Iqra Khalid, la députée Heather McPherson, la députée Jennifer O'Connell, le député Scott Reid et la députée Anita Vandenberg. Se joint également à moi le président du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, le député Sven Spengemann.

Avant de faire mes observations liminaires, pour assurer le bon déroulement de la réunion, j'encourage tous les participants à mettre leur microphone en sourdine lorsqu'ils ne parlent pas et à adresser toutes leurs observations à la présidence. Lorsqu'il vous restera 30 secondes de temps de parole, je vais vous le signaler à l'aide d'un carton. L'interprétation est accessible en cliquant sur l'icône de globe au bas de votre écran. Veuillez noter que les captures d'écran et les photos ne sont pas permises.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour souligner une occasion très spéciale. En effet, nous rendons hommage à trois femmes exceptionnelles qui ont consacré leur vie à la promotion et à la protection des droits de la personne. Mme Nasrin Sotoudeh est une avocate de l'Iran qui milite pour les droits de la personne; Mme Loujain al-Hathloul est une militante pour les droits des femmes en Arabie saoudite; et Mme Tamara Adrián milite pour les droits de la personne et les droits de la communauté LGBTQI au Venezuela.

C'est la deuxième fois que le Sous-comité rend hommage aux femmes qui défendent les droits de la personne, et ce n'est pas un hasard si la cérémonie de cette année coïncide avec la Journée internationale des femmes, au cours de laquelle on célèbre, partout dans le monde, les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes. Les membres du Sous-comité des droits internationaux de la personne reconnaissent que les femmes qui défendent les droits de la personne se heurtent à des difficultés particulières. En effet, même si elles militent pour les droits de tous les êtres humains, leur sexe représente un risque supplémentaire.

En 2019, le Sous-comité a déposé un rapport intitulé *Se faire entendre: difficultés particulières rencontrées par les femmes défenseuses des droits de la personne*. Dans ce rapport, le Sous-comité a souligné que de nombreuses femmes défenseuses des droits de la personne sont confrontées à une foule de difficultés et de violations en ce qui concerne les droits de la personne. Pour bon nombre d'entre nous, les obstacles auxquels ces femmes se heurtent sont inimaginables. Elles reçoivent des menaces d'institutions de l'État,

d'acteurs du secteur privé et parfois même de membres de leur propre communauté et de leur famille, en plus de se heurter à leur résistance. Ce qui est toutefois remarquable, c'est que bon nombre d'entre elles continuent de défendre les droits de tous les êtres humains, même en sachant que cela aura une incidence négative sur leur vie. Il ne fait aucun doute que c'est grâce au courage des femmes qui défendent les droits de la personne partout dans le monde que ces droits sont respectés.

Dans le cadre de leurs travaux, les membres du Sous-comité ont entendu de nombreuses personnes très inspirantes, qui défendent les droits de la personne partout sur la planète. Le Sous-comité organise l'activité de ce soir afin de féliciter ces personnes et de souligner leurs contributions remarquables. Il a été très difficile de n'en choisir que trois. Cela dit, les membres du Sous-comité conviennent à l'unanimité que les trois femmes à qui nous rendons hommage aujourd'hui sont l'exemple même des sacrifices extraordinaires consentis par les femmes qui œuvrent dans ce domaine.

Sans plus tarder, souhaitons la bienvenue au Président de la Chambre des communes, l'honorable Anthony Rota, qui présentera ces femmes exceptionnelles.

• (1835)

L'hon. Anthony Rota (président de la Chambre des communes): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis ravi d'être ici ce soir.

Distingués membres du Sous-comité des droits internationaux de la personne, illustres invitées,

[Français]

mesdames et messieurs, j'aurais tellement aimé pouvoir vous accueillir en personne. Néanmoins, je suis ravi de vous rencontrer de manière virtuelle.

[Traduction]

Je remercie sincèrement le Sous-comité de m'avoir invité à participer à cette cérémonie de reconnaissance.

Je suis fier de présenter les personnes honorées ce soir: Nasrin Sotoudeh, Loujain al-Hathloul et Tamara Adrián.

L'ancien secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, a dit: « Nous déclarons que les droits de l'homme sont pour nous tous, à tout moment: qui que nous soyons et d'où que nous venions; peu importe notre classe, nos opinions, notre orientation sexuelle. »

[Français]

Les femmes que nous recevons ce soir se sont consacrées au principe voulant que tous aient le droit de vivre librement, pleinement et ouvertement. Elles se livrent à des luttes différentes, à des défis qui leur sont propres, mais leur but est le même: obtenir pour tous et pour toutes une véritable égalité dans leur société respective.

Malgré les obstacles, ces trois personnes remarquables poursuivent leurs efforts pour créer un monde meilleur, et nous leur en sommes à jamais redevables.

[Traduction]

Les femmes exceptionnelles que j'ai le privilège de présenter incarnent le courage, la compassion et la détermination. Chacune de ces défenseuses des droits de la personne fait face à un éventail particulier de difficultés, ce qui est bien documenté. Chacune d'elles a persévéré face à la discrimination, aux menaces et aux préjudices physiques, même l'emprisonnement, pour améliorer la vie de leurs concitoyens.

Nasrin Sotoudeh travaille comme avocate spécialisée dans les causes liées aux droits de la personne depuis 30 ans. Elle représente des dissidents politiques et des femmes qui s'opposent au port obligatoire du hijab. On l'a arrêtée une première fois pour son travail en 2010, et elle a ensuite passé trois ans en prison. On a fini par la libérer, mais en mars 2019, on l'a arrêtée de nouveau et condamnée à des châtiments corporels ainsi qu'à 38 années de prison. Elle a fait de nombreuses grèves de la faim en prison pour attirer l'attention sur le sort des prisonniers politiques en Iran.

Mme Sotoudeh a reçu de nombreux prix en reconnaissance de son activisme, et elle s'est retrouvée sur la liste de la BBC qui présente les 100 femmes les plus inspirantes de 2020.

[Français]

Diplômée de l'Université de la Colombie-Britannique, Loujain al-Hathloul est une éminente militante des droits des femmes en Arabie saoudite depuis 2013, alors qu'elle a participé au mouvement Women to Drive. Elle a également été une leader dans le mouvement pour mettre fin à la tutelle masculine et aider à créer un refuge pour les femmes fuyant la violence conjugale. Elle a été arrêtée en Arabie saoudite en mai 2018 pour sa campagne active en faveur du droit des femmes à conduire une voiture, et elle a été détenue en prison et a été soumise à l'isolement cellulaire, à la torture et à des sévices physiques.

Le 28 décembre 2020, elle a été condamnée par un tribunal pénal spécialisé de l'Arabie saoudite pour avoir « cherché à changer le système politique saoudien et [à] nuire à la sécurité nationale ». Elle a été condamnée à cinq ans et huit mois d'emprisonnement. Cependant, étant donné que deux ans et dix mois de sa peine étaient avec sursis et que sa détention provisoire comptait comme du temps purgé, elle a été libérée il y a moins d'un mois, le 10 février 2021.

● (1840)

[Traduction]

Tamara Adrián a été élue à l'Assemblée nationale du Venezuela en 2015 en tant que membre du parti de la volonté populaire, ou de la *voluntad popular*. Elle est la première législatrice transgenre à avoir été élue au Venezuela. On ne l'a pas réélue aux élections tenues en décembre 2020.

Elle défend les droits de la personne au sein de la communauté des gais, des lesbiennes, des bisexuels, des transgenres, des allo-

sexuels et des intersexués au Venezuela et en Amérique latine depuis des dizaines d'années. Elle a siégé au conseil d'administration de nombreuses organisations internationales LGBTQI, ainsi qu'au comité de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie et à l'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association.

Lorsqu'elle siégeait à l'assemblée nationale, Mme Adrián a rédigé et présenté une loi sur l'identité de genre, une loi sur l'union civile, une loi sur la non-discrimination et une loi sur le registre civil, mais aucune de ces mesures n'a fait l'objet de discussions.

Ces trois femmes, qui ont subi des persécutions et de mauvais traitements parce qu'elles font la promotion des droits de la personne, méritent notre admiration et notre gratitude. La présente occasion est un moyen de manifester notre solidarité envers elles et de souligner leur contribution inestimable à la défense des droits de la personne. J'espère que nous allons amplifier leur appel à la création d'un monde plus équitable pour tous.

Merci.

Le président: Merci, monsieur le Président, pour ces observations extraordinaires et très convaincantes, et si louables compte tenu de ce que vous avez dit au sujet de ces trois femmes exceptionnelles.

J'invite maintenant chaque lauréate, ou la personne qui parlera en son nom, à faire ses observations.

Nous allons commencer par Mme Shaparak Shajarizadeh, qui lira une déclaration préparée par le mari de Nasrin Sotoudeh, M. Reza Khandan.

Je vous en prie, madame Shajarizadeh, allez-y.

Mme Shaparak Shajarizadeh (au nom de Nasrin Sotoudeh, à titre personnel): Merci beaucoup.

Monsieur le président, distingués députés du Parlement du Canada, c'est un grand honneur pour moi.

Je vais vous lire la lettre que le mari de Nasrin Sotoudeh a rédigée pour vous.

Monsieur le Président, distingués membres du Parlement du Canada, par la présente, je vous offre mes salutations et mes félicitations en cette Journée internationale des femmes. Nous sommes extrêmement heureux que vous ayez décidé d'honorer des défenseuses des droits de la personne et des droits des femmes à l'occasion de cette importante journée. Au nom de ma femme, Nasrin Sotoudeh, je vous exprime cordialement toute ma gratitude pour cet honneur.

J'aimerais saisir cette occasion pour vous faire part de ma joie à la suite de la libération de Mme Loujain al-Hathloul au nom de ma femme. Même si sa libération est conditionnelle, c'est un honneur pour moi de prononcer un discours avec elle lors de la même cérémonie.

La violation des droits des femmes préoccupe sérieusement les défenseurs des droits de la personne partout dans le monde. Pendant ce temps, des pays comme l'Iran rendent systématique et légitime la violation de ces droits en vertu de la loi. Autrement dit, en [...] Iran, les droits des femmes sont d'abord enfreints par des traditions sociales courantes et ensuite par le gouvernement qui a légalisé ces restrictions.

La bonne nouvelle, c'est qu'en dépit de toutes ces restrictions, les femmes tentent rigoureusement de défendre leurs droits, et il y a évidemment des hommes qui les accompagnent.

Même si notre pays se trouve dans une région où les femmes sont de plus en plus victimes d'actes de violence, leur résistance et le changement d'attitude des hommes brossent peu à peu un autre tableau. Même si les gouvernements misogynes au pouvoir sont plus répandus dans cette région que dans le reste du monde et qu'ils ont tendance à violer les droits des femmes, les efforts des femmes et le changement d'attitude de chaque personne ont affaibli le courage de certaines figures misogynes.

Le soutien de l'opinion publique aux défenseurs des droits de la personne et des droits des femmes contribue à l'autonomisation des femmes. Cependant, ces gouvernements misogynes résistent encore à la reconnaissance des droits des femmes.

Toute personne poursuivie d'[une] conscience serait sidérée par les peines que le tribunal révolutionnaire inflige à des défenseuses des droits des femmes [en Iran].

Les mêmes tribunaux dont le principal objectif était d'intenter des poursuites contre les anciens dirigeants du régime prononcent encore des verdicts sévères contre des militants politiques, comme l'emprisonnement à perpétuité, la peine de mort et de longues peines d'emprisonnement.

Ma femme n'est coupable que d'avoir défendu ces militants pour les droits des femmes.

Il a été révoltant de voir le tribunal révolutionnaire lui infliger une peine de flagellation en plus de dizaines d'années d'emprisonnement. Les peines de ce genre sont inconcevables et choquantes pour les avocats et les groupes de défense. La flagellation, [une] peine aussi inhumaine et cruelle, est un exemple manifeste de torture pour tout être humain.

● (1845)

La peine d'emprisonnement que ces femmes doivent purger est extrêmement inhumaine et honteuse. La prison de Qarchak, au sud de Téhéran, accueillait auparavant du bétail. Les organisations de services correctionnels, plutôt que d'établir une prison normale, ont rendu cet endroit pire qu'il ne l'était; c'est un endroit exigü qui ne respecte pas les normes minimales [et] qui n'est même pas ventilé adéquatement.

La majorité des cellules de cette prison font 10 mètres carrés et contiennent 12 lits. Ces pièces n'ont pas de fenêtre ni de ventilation. Je souligne que l'Iran est l'un des pays où la COVID-19 est la plus répandue. L'odeur des gaz d'égoût est omniprésente dans toute la prison, ce qui crée des conditions catastrophiques pouvant même rendre malade une personne en santé.

[Malgré toute cette] répression et toutes les pressions exercées, nous espérons que la solidarité mondiale et le soutien de l'opinion publique feront en sorte que tous ces efforts aboutiront à la liberté, à la paix et à l'égalité partout dans le monde.

Cordialement,

Reza Khandan

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Walid al-Hathloul, le frère de Loujain al-Hathloul, qui prononcera une allocution en son nom.

Vous avez la parole, monsieur al-Hathloul.

M. Walid al-Hathloul (au nom de Loujain al-Hathloul, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Je veux commencer par vous souhaiter le bonsoir, monsieur le président, distingués membres du Comité.

Bonsoir à mes camarades militants.

Je vous remercie beaucoup d'honorer Loujain en tant que championne des droits internationaux de la personne.

Je m'appelle Walid al-Hathloul, et je parle au nom de ma petite sœur, Loujain. Loujain vient d'être libérée après 34 mois d'emprisonnement illégal. De plus, Loujain ainsi que mon père, ma mère, mon frère et ma sœur sont frappés d'une interdiction illégale de voyager. C'est Loujain qui aurait dû prendre la parole devant ce comité pour commémorer la Journée internationale des femmes, mais on lui a toutefois interdit de faire des déclarations publiques comme condition à sa libération. Il m'incombe donc de prononcer cette allocution.

J'aimerais prendre un instant pour souligner le travail accompli par de nombreux militants, la société civile et des organisations internationales, qui continuent de se battre pour obtenir la liberté inconditionnelle de Loujain. Je les remercie du fond du cœur de nous avoir aidés à créer le mouvement populaire qui a joué un rôle im-

portant dans la libération de Loujain et dans sa protection continue contre d'autres préjugés.

Dans un monde meilleur, ma sœur aurait prononcé cette allocution avec enthousiasme. Elle aurait fait sa déclaration et aurait probablement parlé du travail qu'elle a accompli en vue de promouvoir la création de refuges pour femmes violentées en Arabie saoudite. Elle aurait peut-être aussi montré une petite vidéo pour expliquer le système de tutelle masculine intolérable de l'Arabie saoudite et sensibiliser les gens à ce sujet, ce qui est grandement nécessaire.

Son crime initial était de militer et de parler publiquement pour défendre les droits des femmes en Arabie saoudite. Loujain a été kidnappée aux Émirats arabes unis. On l'a empêché de terminer sa maîtrise. On l'a détenue illégalement et cruellement torturée. On l'a placée en isolement pendant de nombreux mois consécutifs. Le gouvernement saoudien actuel a déclaré que Loujain était une terroriste. Pensez-y un instant: une terroriste! On l'a condamnée à cinq ans et huit mois de prison.

Depuis maintenant des années, le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane, aussi appelé MBS, tente de diffamer Loujain. MBS a essayé de ternir l'image de Loujain dans un effort concerté pour étouffer son esprit et détruire tout effort déployé pour la soutenir. Bref, MBS voulait que Loujain soit oubliée. Cependant, plus le temps passait, plus Loujain prouvait au monde et à notre famille à quel point elle est exceptionnellement brave, résiliente et attachée à ses valeurs, et à quel point sa cause pour les droits et l'autonomisation des femmes est juste.

Loujain est maintenant devenue un symbole des défenseuses des droits de la personne en Arabie saoudite, un symbole parce que la tragédie qu'elle a endurée ne représente qu'un cas parmi les milliers de citoyens saoudiens illégalement emprisonnés qui ont traversé ou qui continuent de traverser ce qu'elle a enduré. Si vous vous posez la question, ce n'est qu'un reflet de la façon dont MBS a réussi à réduire au silence et à dissuader par la peur les familles de détenus qui veulent se faire entendre et défendre leurs proches.

Le silence est devenu la norme en Arabie saoudite, un État policier totalitaire qui emprisonne les parents qui tentent de sauver un proche en prison. On interdit illégalement à des familles entières de voyager, et elles sont réduites au silence. Heureusement, certains d'entre nous au pays sont libres de parler — libres de devenir la voix bâillonnée de Loujain. Nous assumons le rôle afin de nous battre pour elle jusqu'à la fin et pour dénoncer cette injustice tyrannique.

Distingués membres du Comité et distingués membres de la communauté internationale, notre seule voix ne suffit pas. Le monde doit reconnaître les sacrifices de Loujain, savoir qui elle est et nous aider à faire progresser sa cause. Loujain est le symbole de la situation abominable qui règne actuellement en Arabie saoudite. Elle représente des milliers de femmes et d'hommes emprisonnés ou réduits au silence de différentes façons, que ce soit par le gouvernement à cause de leur militantisme, ou à cause de tuteurs masculins dont la violence a été dénoncée.

● (1850)

En tant que famille, nous parlons publiquement et ouvertement à défaut d'avoir d'autre choix.

Nous vous exhortons à défendre ce qui est, et nous le savons tous, moralement juste et conforme aux valeurs universelles en matière de droits de la personne.

Nous vous exhortons à tenir le prince héritier de l'Arabie saoudite, MBS, responsable de ses nombreuses injustices et nombreuses violations des droits de la personne, en ne demandant rien de moins que la liberté inconditionnelle de Loujain: en levant l'interdiction illégale de voyager, en abandonnant toutes les accusations portées contre elle, en menant une enquête indépendante sur la torture qu'elle a subie et en demandant des comptes aux responsables de ces crimes.

Enfin, monsieur le président, je souhaite terminer en m'adressant directement à ma sœur Loujain.

Loujain, nous sommes tous très fiers de toi et nous t'aimons. Tu es un exemple à suivre et mon héroïne. Le monde entier sait que tu n'es pas une terroriste, mais une militante. Nous t'accompagnons dans ce combat. La planète entière rend hommage à ton travail acharné et à ta résilience exceptionnelle. En cette Journée internationale des femmes, je réaffirme mon engagement envers toi, Loujain. Nous n'allons jamais cesser de nous battre pour toi. Nous n'allons pas te laisser tomber.

Merci beaucoup, monsieur le président.

• (1855)

Le président: Merci, monsieur al-Hathloul

Merci d'être une voix forte ici pour soutenir votre sœur Loujain. Nous vous rendons tous hommage pour vos propos. Merci.

J'invite maintenant Tamara Adrián à faire son allocution devant le Comité.

Vous avez la parole, madame Adrián.

Mme Tamara Adrián (parlementaire, Assemblée nationale du Venezuela, à titre personnel): Merci, monsieur le président du Comité.

Monsieur le Président de la Chambre, merci.

Je suis très fière de participer à cette séance historique. Je suis très honorée d'être honorée de recevoir le prix du Sous-comité.

Je vais aussi parler brièvement en français.

[Français]

Je remercie le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Parlement du Canada de m'avoir invitée.

[Traduction]

Je tiens à dire que la situation au Venezuela est maintenant pire que jamais. La crise humanitaire complexe qui sévit depuis des années — depuis 2014 ou 2015, mais elle s'est aggravée en 2018 — a poussé plus de 4,6 millions de Vénézuéliens à fuir le pays, notamment vers les pays limitrophes comme la Colombie, qui a octroyé cette semaine un statut légal temporaire aux migrants vénézuéliens. Les États-Unis ont fait de même aujourd'hui.

Dans ce contexte, nous n'avons plus d'élections libres et équitables. La dernière a été celle que j'ai remportée en 2015. Nous n'avons pas participé aux élections puisque tous nos partis ont été saisis par le système judiciaire et confiés à des personnes qui collaborent avec le régime de Maduro. Dans cette optique, la possibilité de rétablir la démocratie est de plus en plus difficile à [Difficultés techniques]. Nous essayons d'obtenir le plus grand soutien international possible afin de restaurer la démocratie au Venezuela.

Dans les circonstances, un fardeau extrêmement lourd pèse sur les femmes. Il n'y a aucune méthode contraceptive à prix raisonnable. Pour l'instant, le salaire minimum est d'environ 1,2 dollar américain par mois, et une boîte de contraceptifs coûte quelque 20 dollars sur le marché vénézuélien. Par conséquent, le nombre de grossesses non désirées est en hausse; le nombre de femmes qui décèdent à la suite d'avortements illégaux augmente; et le nombre d'enfants souffrant de malnutrition est en croissance. Selon Caritas, l'ONG dirigée par l'Église catholique au Venezuela, ce fléau atteint jusqu'à 36 % des enfants de zéro à trois ans.

La situation des femmes qui ont fui le pays est très difficile. Elles sont souvent victimes de traite de personnes et de harcèlement sexuel, voire d'exploitation sexuelle. De leur côté, les personnes LGBTQI n'ont aucun droit au pays. Je n'ai pas pu faire modifier mon nom et mon sexe de mes documents juridiques, malgré le fait que j'ai soumis une demande au Tribunal suprême de justice en mai 2004. La situation des personnes vivant avec le VIH est terrible parce qu'il n'y a pratiquement pas d'antirétroviraux au pays.

• (1900)

Dans ce contexte très difficile, nous nous battons pour rétablir la démocratie. Cette reconnaissance m'encourage à poursuivre ma lutte qui vise à retrouver notre liberté et notre démocratie, et à restaurer des élections libres, justes et transparentes au Venezuela.

[Français]

Encore une fois, je vous remercie de cette reconnaissance. Je vais continuer à lutter pour la démocratie et pour la liberté au Venezuela.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Madame Adrián, je vous remercie de votre courage et de votre présence avec nous aujourd'hui.

Je tiens à remercier tous les témoins de nous avoir présenté des déclarations vraiment touchantes et percutantes. Vous encouragez vraiment notre comité à faire son travail.

Je vais maintenant inviter un député de chaque parti de l'opposition à faire une brève déclaration, à commencer par notre vice-président.

Monsieur le vice-président Chiu, la parole est à vous.

M. Kenny Chiu (Steveston—Richmond-Est, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Nous sommes réunis en cette Journée internationale de la femme 2021 pour rendre hommage à trois femmes qui ont consacré leur vie à la défense des droits de la personne. Ces femmes extraordinaires ont pris de grands risques qui les ont exposées à de graves conséquences pour elles et pour les membres de leur famille. Elles ont choisi de défendre ce qui est juste et de bâtir un monde meilleur au mépris du danger.

Distinguées invitées, vous qui poursuivez la lutte malgré les obstacles redoutables qui se dressent devant vous, vous êtes un rayon d'espoir pour les filles, les femmes et les hommes du monde entier dont les droits sont bafoués. Vous êtes des modèles pour les autres femmes qui défendent les droits de la personne et pour les filles qui souhaitent vivre dans un monde meilleur. Votre combat inlassable pour défendre les droits de la personne est tout à fait digne d'éloges.

Tandis que nous sommes réunis ici pour honorer les lauréates, je voudrais également prendre un moment pour saluer les nombreux défenseurs des droits de la personne auxquels nous ne pouvons rendre hommage aujourd'hui. Tous ceux et celles qui n'ont pu accepter un prix par crainte de représailles ou de persécution, et toutes les personnes qui, hélas, travaillent dans l'ombre, mais qui poursuivent leurs efforts sans relâche malgré l'absence de reconnaissance officielle. Je vous souhaite que vos efforts soient couronnés de succès et que votre exemple en inspire d'autres.

Chères invitées d'honneur, le Sous-comité qui vous décerne ce prix veut que vous sachiez que votre dévouement ne passe pas inaperçu. Même si certains méprisent vos efforts, bien des gens y attachent une grande importance, y compris nous, les membres du Sous-comité.

Avant de terminer, je tiens à vous redire ce que mes collègues vous ont déjà exprimé: nous croyons en vous et nous sommes à vos côtés dans la lutte pour défendre les droits de la personne.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Chiu, je vous remercie de vos paroles.

Nous allons maintenant écouter le vice-président Brunelle-Duceppe, qui a quelques mots à dire.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, mesdames Shajarizadeh et Adrián, ainsi que vous, monsieur al-Hathloul, d'être des nôtres aujourd'hui. C'est avec grand plaisir et beaucoup d'humilité que je m'exprime ce soir, en reconnaissance des trois incroyables femmes, défenseuses des droits de la personne, qui ont gracieusement accepté un prix du Sous-comité des droits internationaux de la personne.

Je m'adresse à ces trois femmes, dont vous, madame Adrián, qui ont surmonté des obstacles incroyables et leur engagement envers les droits de la personne est sans égal. Le fait de vous rencontrer ce soir souligne davantage l'importance de cet événement. Le Sous-comité des droits internationaux de la personne tient non seulement à ce que vous sachiez que nous reconnaissons votre travail, mais également, que nous sommes à vos côtés et aux côtés des autres femmes qui, comme vous, défendent les droits de la personne dans le monde entier.

C'est grâce à des femmes comme vous que tant d'autres peuvent jouir d'un plus grand nombre de droits qu'au moment où vous avez commencé votre travail, c'est important de le dire. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes avec vous et que vous êtes avec nous ce soir. Votre engagement, même dans l'adversité la plus difficile, continue de lever la barre et encourage la prochaine génération de femmes défenseuses des droits de la personne, qui profitera d'une longueur d'avance et aura peut-être moins d'obstacles à franchir grâce à vous. Il est important de dire à quel point vous devenez une inspiration pour la génération montante.

Il ne fait aucun doute que le Sous-comité des droits internationaux de la personne et tous les participants présents aujourd'hui s'entendent pour dire que vous êtes cette source d'inspiration pour nous tous et que vous l'êtes pour le monde entier. C'est majeur et il est extrêmement important de le souligner.

Je vous remercie infiniment. Je vous remercie d'être là, d'être notre source d'inspiration et de l'être pour tant d'autres femmes.

Vous l'êtes aussi pour les hommes qui accompagnent ces femmes sur la planète. Il est important de le dire aussi. Vous n'êtes pas seulement une inspiration pour les femmes, vous l'êtes aussi pour les hommes qui vous regardent et qui se disent qu'ils doivent être aux côtés de nos sœurs, de nos mères et de nos filles.

Le travail que vous faites est non seulement nécessaire, il est obligatoire et, sans vous, nous ne pourrions faire avancer les choses, comme vous avez su le démontrer de façon incroyable.

Encore une fois, nous vous en remercions grandement.

Bonne soirée.

• (1905)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Brunelle-Duceppe.

C'est maintenant au tour de la députée McPherson.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

En cette Journée internationale de la femme, je vous parle de l'Alberta, sur le territoire du Traité n° 6. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tout particulièrement chacune d'entre vous d'avoir pris le temps et fait l'effort d'être ici avec nous ce soir et de nous raconter certaines de vos histoires. La passion dont vous faites preuve à l'égard de la promotion des droits de la personne est très inspirante pour moi, je suis convaincue qu'il en va de même pour mes collègues parlementaires.

Avant d'être députée, j'ai consacré plus de 20 ans à la protection des droits de la personne dans le monde. C'est un honneur pour moi de participer à cet événement, qui vise à mettre l'accent sur les questions importantes liées aux droits de la personne dont chacune des lauréates s'occupe ainsi que sur les dangers guettant les femmes qui défendent les droits de la personne.

J'ai été particulièrement émue d'entendre les difficultés que ces femmes ont vécues en raison de leur sexe. Je salue avec humilité le courage dont elles ont fait preuve malgré ces risques supplémentaires, qui nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre l'inégalité entre les sexes à l'échelle mondiale. J'y inclus le Canada, qui doit redoubler d'efforts pour protéger ses populations marginalisées, y compris les femmes et les filles autochtones.

En terminant, je désire témoigner ma gratitude à chacune des candidates, qui accomplissent un travail essentiel. Les efforts qu'elles déploient pour rendre notre monde plus équitable et plus juste pour tous les êtres humains et leur accorder une plus grande liberté sont une véritable source d'inspiration pour nous tous.

Je vous remercie.

Le président: Je remercie les députés de leur intervention pour cette occasion spéciale.

Pour souligner la reconnaissance de ces trois femmes qui défendent les droits de la personne, le Sous-comité remet à chacune un certificat encadré et une figurine de huard fabriquée au Canada. Le greffier va maintenant montrer un exemple de chacun.

Le greffier du Comité (M. Naaman Sugrue): Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens le huard dans ma main, et les certificats seront imprimés, encadrés et envoyés. J'ai bien peur de ne pas en avoir d'exemple en ma possession aujourd'hui.

Le président: Je vous remercie, monsieur le greffier.

Le tout vous sera envoyé d'ici un ou deux jours. Je vous remercie infiniment.

Au nom du Sous-comité, j'aimerais remercier tous ceux qui sont présents aujourd'hui en appui à cette initiative et au travail de nos lauréates. Cet événement n'aurait pas été possible sans le travail de nombreux membres du personnel. Je tiens à les remercier d'avoir veillé à ce que tout se déroule sans heurts malgré les défis que pose la pandémie actuelle.

J'aimerais encore une fois remercier le Président Rota de sa présence et de sa volonté à participer à cette activité importante.

Je vous remercie, monsieur le Président Rota.

Pour terminer, je sais que je parle au nom de nous tous quand j'exprime notre gratitude à chacune des lauréates et à leurs représentantes.

Je vous remercie non seulement d'avoir pris le temps d'être avec nous pour nous parler ce soir, mais aussi d'avoir fait autant de choses pour défendre les droits des personnes vulnérables. Soyez assurées du soutien de notre sous-comité dans la poursuite de vos travaux.

Je remercie tout le monde.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>